

LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 MAI 2025

STATUTS DE LA SOCIETE

Démission d'un administrateur : Démission de M. Marc D'JOOS, Administrateur et Membre du Comité de Gestion B représentant la commune de Flémalle au sein du Conseil d'Administration de Liège Zone 2 IILE-SRI, en date du 2 décembre 2024 (prise d'acte).

PERSONNEL

Suivi de la réunion du Comité de Concertation syndicale de base tenue le 14 février 2025 : suspension de la procédure.

Appel(s) public(s).

1. Appel public pour la constitution d'une réserve de recrutement de chargés de communication : entérinement des résultats, clôture de l'appel et constitution de la réserve de recrutement.
2. Appel public pour la constitution d'une réserve de recrutement de conseillers en prévention niveau 1 et niveau 2 : lancement.

Engagement(s).

1. Engagement d'un chargé de communication.
2. Non-prolongation de l'engagement contractuel d'un agent civil.
3. Engagement de sapeurs-pompiers professionnels stagiaires : désistement temporaire d'un lauréat et nouvelle désignation.

Evaluation(s) du personnel.

Prise d'acte d'évaluations de membres du personnel opérationnel.

Promotion(s).

Promotion au grade de caporal professionnel : prolongation de la réserve.

Demandes d'activité complémentaire et/ou volontariat dans une autre zone.

Décision d'accorder l'autorisation à cinq membres du personnel opérationnel d'exercer l'activité complémentaire demandée pour une durée de 12 mois à dater du 20 mai 2025 en ce qui concerne les activités autres que le volontariat dans une autre zone, et d'une durée correspondant à la période de la nomination temporaire en ce qui concerne le cumul avec la fonction de membre du personnel volontaire d'une autre zone.

FINANCES

Adoption du rapport de rémunération : rectification.

OPERATIONNEL

1. Information relative au vecteur ambulance.

Réaffirmation de sa position concernant l'aide médicale urgente (AMU), à savoir que le métier de sapeur-pompier est indissociable de celui d'ambulancier et que la formation en aide médicale urgente est indispensable et obligatoire pour l'ensemble du cadre de base de la zone de secours.

ASBL SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL DE LIEGE ZONE 2 IILE-SRI : REMPLACEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES REPRÉSENTANT LA ZONE DE SECOURS

Désignation de Mme Diana NIKOLIC, Administratrice du Conseil d'Administration, en qualité de commissaire aux comptes représentant la zone, en remplacement de M. Marc D'JOOS, pour le temps nécessaire à l'achèvement du mandat en cours.

APPROBATION DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES DU PREMIER SEMESTRE 2025 D'INSTITUTIONS TIERCES DONT LIEGE ZONE 2 IILE-SRI EST MEMBRE

1. Assemblée générale ordinaire d'EthiasCo.

Décision d'approbation de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'EthiasCo SRL du 12 juin 2025.

2. Assemblée générale ordinaire d'Ecetia Intercommunale.

Décision d'approbation de l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'Ecetia Intercommunale SC du 24 juin 2025.

LISTE DES DELIBERATIONS DU COMITE DE GESTION SECTEUR A DU 19 MAI 2025

PERSONNEL

Absences pour maladie.

1. Prise d'acte du relevé des mises en disponibilité.
2. Prise d'acte des statistiques d'absentéisme.
3. Prise d'acte de l'évolution comparative cadre/effectif.
4. Examen de la situation d'un agent en infraction par rapport aux dispositions du statut administratif relatives aux absences et congés : Constat qu'un sapeur-pompier professionnel se trouve, conformément à l'article 190 dudit statut, dans une situation de non-activité pour la garde du 2 au 3 février 2025 (soit 24 heures). Prise acte que, conformément à l'article 186 du statut administratif du personnel opérationnel, l'intéressé n'a, durant cette période, pas droit à son traitement, qu'il ne peut faire valoir ses titres ni à la promotion par avancement en grade, ni à la promotion barémique ni à l'attribution d'un mandat.

Accidents du travail.

1. Acceptation d'accident(s) du travail.
2. Consolidation d'accident(s) du travail pour les incapacités de moins de 30 jours.
3. Consolidation d'accident(s) du travail pour les incapacités de plus de 30 jours.
4. Refus de reconnaissance d'un accident du travail.

Congés et dispenses de service.

1. Congés pour motifs impérieux :
 - a. Ratification de l'octroi d'un congé (non rémunéré) pour motifs impérieux d'ordre familial à 2 membres du personnel pompier professionnel pour l'accueil de leurs enfants durant les périodes de vacances scolaires.
 - b. Refus de l'octroi d'un congé (non rémunéré) pour motifs impérieux d'ordre familial à 1 membre du personnel pompier professionnel pour l'accueil de son (ses) enfant(s) durant les périodes de vacances scolaires.
2. Interruption(s) de carrière :
 - a. Réduction d'1/5^e de sa carrière professionnelle dans le cadre du régime de fin de carrière accordée à 1 membre du personnel civil (ratification).
 - b. Interruption complète de sa carrière professionnelle dans le cadre du régime général accordée à 1 membre du personnel pompier professionnel.
4. Octroi du congé visé à l'arrêté royal du 1er juin 1964 fixant la position administrative de certains agents des administrations de l'Etat qui accomplissent, en temps de paix, des prestations militaires ou des services en exécution de la loi du 3 juin 1964 portant le statut des objecteurs de conscience, à 1 membre du personnel pompier professionnel ayant été rappelé dans le cadre du déploiement de la Réserve Entraînée.
5. Octroi d'une absence de longue durée pour raisons personnelles à 1 membre du personnel pompier professionnel.

Traitements.

1. Octroi d'une évolution de carrière à 1 sapeur-pompier professionnel.
2. Valorisation des services antérieurs :
 - a. Valorisation des services antérieurs prestés par 1 sapeur-pompier professionnel stagiaire entré en fonction en mars 2025.
 - b. Refus de valorisation des services antérieurs prestés par 1 sapeur-pompier professionnel stagiaire entré en fonction en mars 2025.

3. Frais incombant à l'employeur : adaptation de l'intervention dans le coût d'acquisition de chaussures de sport.

Car Policy.

En application de la Car Policy, décision d'autoriser 1 sergent professionnel à utiliser à des fins privées le véhicule de commandement léger mis à sa disposition pour le service de rappel en qualité d'agent de liaison.

Evaluation(s) du personnel.

Fixation des évaluations de 2 membres du personnel civil.

Formations.

1. Prise d'acte de l'échec de 2 sapeurs-pompiers professionnels au renouvellement du brevet AMU.
2. Prise d'acte de la réussite de 7 membres du personnel opérationnel professionnel au renouvellement du brevet AMU.
3. Prise d'acte de la réussite de 2 caporaux professionnels à la formation « Gestion des compétences et évaluation ».

MARCHES PUBLICS

1. Marché public de services ayant pour objet la réparation de l'auto-élévateur EV208 en raison d'une fuite hydraulique : approbation des conditions et du mode de passation du marché.